

VIDE TA CHAMBRE !!

BAZIEGE

Dimanche 26 Janvier 2025

Halle et Coopé



Organisé par :



BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

IMMATRICULATION VEHICULE :

Pièce Identité : Carte identité - Passeport

Joindre copie pièce identité en cours de validité

Longueur du stand de 3 mètres – Prix 9,50 €

Fin des inscriptions le 24 Janvier 2025

Nombre de longueur de 3m	Prix unitaire	Total à payer
.....	X 9,50 €	= €

Donne accès à une longueur au sol de 3 mètres avec une table de 1.80 m et 2 chaises.

Possibilité de compléter l'emplacement par une autre table, un portant ou autre non fourni.

Possibilité sous réserve de quantité disponible de fournir une grille par stand.

Je soussigné, M – Mme – Melle certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du Vide ta chambre qui se déroule à Baziège le Dimanche 26 Janvier 2025, et m'engage à respecter les conditions établies par les organisateurs.

Le / / à

Signature :

Remarques :

Renseignements : 06 48 13 65 75 – lespetitsbaziegeois@gmail.com

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CONDITIONS GÉNÉRALES : Vide ta chambre

Article 1 - CONDITIONS D'INSCRIPTIONS :

Le VIDE TA CHAMBRE de Baziege a lieu le : ***Dimanche 26 Janvier 2025 de 9h à 17h. Prix : 9,50€ pour 3 mètres (une table et 2 chaises sont mises à disposition gratuitement – possibilité de mettre une grille par stand – nombre limité)***

Les inscriptions se déroulent du 9 Décembre 2024 au 24 Janvier 2025 inclus.

La demande de dossier se fait soit par téléphone au 06 48 13 65 75 soit par mail à l'adresse lespetitsbaziegeois@gmail.com.

Les exposants doivent se présenter le Dimanche 26 Janvier 2025 de 7h30 à 9h devant la Halle Centrale et s'installer à l'emplacement qui leur aura été communiqué en retour de l'inscription. Passé ce délai, **Les Petits Baziegeois** se réserveront le droit de disposer de l'emplacement de l'exposant. Aucun véhicule n'est autorisé à stationner sous la Halle.

Les exposants sans réservation ne pourront prétendre à aucun emplacement.

Pour des raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de contrôler le contenu de tous les emballages avant l'entrée dans les locaux. En cas de refus, **Les Petits Baziegeois** pourront interdire l'accès aux emplacements.

Article 2 - RESERVATION ET CONDITIONS FINANCIERES :

La réservation est enregistrée dès réception du dossier complet et du paiement intégral par chèque bancaire à l'ordre « **Les Petits Baziegeois** ».

Le dossier est considéré complet dès lors qu'il comprend :

- La fiche d'inscription ci-jointe complétée et signée
- La photocopie d'une pièce d'identité (à pouvoir présentée le jour de l'évènement)
- Le chèque bancaire correspondant

Ce dossier est à retourner par mail à l'adresse [lespetitsbaziegeois@gmail.com](mailto:petitsbaziegeois@gmail.com) ou par voie postale à l'adresse : MOUTON Romain – Les Petits Baziegeois - 305 chemin de Redon – 31450 BAZIEGE.

Le nombre de places étant limité, tout dossier incomplet sera retourné et ne pourra donner lieu à réservation ni indemnité. Aucun remboursement ni dédommagement ne pourront avoir lieu en cas de désistement ou de retard le jour de la manifestation.

Article 3 - EMBLEMENTS :

Les emplacements doivent être respectés dans leurs limites et leur distribution. Ils ne peuvent être échangés, cédés ou vendus sans accord préalable des organisateurs. **Les Petits Baziegeois** sont les seuls juges quant à la distribution des emplacements et s'efforceront de répondre favorablement aux demandes des exposants dans la mesure du possible, en fonction de la date d'inscription. Chaque exposant doit s'assurer de la propreté des espaces qui lui sont concédés. Tout pollueur identifié s'expose à une contravention et à d'éventuelles poursuites. Après installation de son stand, l'exposant doit libérer les allées et voies de circulation et stationner son ou ses véhicules et remorques sur les seuls emplacements autorisés.

Article 4 - MATERIEL D'EXPOSITION :

Les exposants peuvent bénéficier du matériel communal.

Article 5 - DOMMAGES SUBIS PAR LES EXPOSANTS :

L'association organisatrice n'est en aucun cas responsable des pertes, vols, dommages ou détériorations subis par les exposants et ce quelle qu'en soit la cause. Les matériels, objets et documents exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires à leurs risques et périls.

Article 6 - OBLIGATIONS LEGALES ET MORALES DES EXPOSANTS :

Les exposants sont tenus de se conformer aux lois et décrets en vigueur. En particulier en matière de sécurité : en cas de détention et / ou d'utilisation de produits inflammables, dangereux, stupéfiants, d'armes ou d'animaux, mais également en matière alimentaire et sanitaire. La vente de produits de contrefaçon est strictement interdite. Les exposants doivent avoir satisfait à toutes les obligations légales et avoir souscrit toute assurance utile. **Les Petits Baziegeois** déclinent toute responsabilité concernant la situation juridique et fiscale des exposants. **Les Petits Baziegeois** se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à son avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans que cette exclusion ne puisse donner lieu au remboursement des sommes versées ou à une quelconque indemnité.

Article 7 - RESPONSABILITE :

Les Petits Baziegeois déclinent toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les services des douanes, de police, ou de l'administration fiscale. Il en est de même en cas de mensonges, omissions, tricheries et falsifications des documents des dits exposants.

Article 8 - CONDITIONS DE PARTICIPATION :

La participation à la manifestation du VIDE TA CHAMBRE implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

LES PETITS BAZIEGEOIS - Téléphone : 06 48 13 65 75 – lespetitsbaziegeois@gmail.com - R.N.A : W313038551